



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1998/2
8 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998
19 au 26 janvier 1998, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1997 NEW YORK, 13-17 JANVIER 1997		
97/1	Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé	4
97/2	FNUAP : Rapports de vérification des comptes	4
97/3	PNUD : Rapports de vérification des comptes	5
97/4	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	5
97/5	Premier cadre de coopération mondiale	8
97/6	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1997	10
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997 NEW YORK, 10-14 MARS 1997		
97/7	Révision du règlement financier du FNUAP	24
97/8	Fonds d'équipement des Nations Unies	24
97/9	Directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale	25
97/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997	26
SESSION ANNUELLE DE 1997 NEW YORK, 12-23 MAI 1997		
97/11	Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	39
97/12	Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population	39
97/13	Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication	40
97/14	CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	41
97/15	Gestion du changement	42
		/...

TABLE DES MATIÈRES (suite)

<u>Numéro de la</u> <u>décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
97/16	Vérification interne des comptes	45
97/17	Politique du PNUD en matière de communication et d'information	45
97/18	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	46
97/19	Assistance à la République démocratique du Congo	47
97/20	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1997	48
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997 NEW YORK, 15-19 SEPTEMBRE 1997		
97/21	UNOPS : Gestion des risques, réserves et excédents de recettes	60
97/22	UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999	60
97/23	Application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)	61
97/24	Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999	61
97/25	Premier cadre de coopération pour le Nigéria	63
97/26	Projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999	64
97/27	Services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population	65
97/28	Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé	66
97/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997	67

97/1. Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note du Président sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration (DP/FPA/1997/5);

2. Souscrit aux arrangements proposés dans le document DP/FPA/1997/5, tels qu'ils sont énoncés ci-après :

a) L'actuel Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires deviendra le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

b) Le mandat du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé sera modifié en conséquence, en consultation avec les secrétariats des trois organismes;

c) L'ordre du jour de la réunion du Comité sera conçu de manière à ce que les questions intéressant tout particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la population soient regroupées;

3. Recommande que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population devienne membre du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

4. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, avec le concours du secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population, de porter la présente décision à l'attention du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé;

5. Prie le secrétariat du Conseil d'administration de distribuer, dès qu'il sera disponible, le mandat modifié du Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé.

16 janvier 1997

97/2. FNUAP : Rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Fonds des Nations Unies pour la population dans le document DP/FPA/1997/4 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.7);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à

/...

jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir les fonds d'affectation spéciale, l'exécution nationale, les arrangements applicables aux services d'appui technique, la gestion des projets interrégionaux et la sélection et l'utilisation des consultants;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/3. PNUD : Rapports de vérification des comptes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations faites par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le document DP/1997/3 en réponse aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.1);

2. Prie le secrétariat de lui présenter, à sa première session ordinaire de 1998, un aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et un calendrier mis à jour indiquant les dates butoir prévues pour leur application dans les domaines visés, à savoir l'audit des projets, la réserve pour le logement du personnel des travaux extérieurs, l'exécution nationale, les questions budgétaires, la gestion des fonds, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et la vérification interne des comptes;

3. Prie le secrétariat de lui présenter systématiquement chaque année, à sa première session ordinaire, une mise à jour des progrès réalisés dans l'application des recommandations des commissaires aux comptes, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Questions financières, budgétaires et administratives".

16 janvier 1997

97/4. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document de séance sur l'utilité d'un système de financement partiel pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.5), établi en application de sa décision 96/43;

2. Souscrit à la méthode proposée pour déterminer le montant des programmes pouvant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans le cadre de la modalité de financement partiel, telle qu'elle est décrite dans l'annexe à la

/...

présente décision, et approuve, à titre provisoire, son utilisation pour le Fonds à partir de 1997 et, en l'absence d'objection, son maintien en attendant le débat sur les mesures prises pour donner suite à l'évaluation du Fonds;

3. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme devrait mettre en place un mécanisme de contrôle approprié, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement, et rendre compte du fonctionnement de la modalité de financement partiel dans le cadre du rapport financier annuel du Programme des Nations Unies pour le développement et des fonds gérés par le Programme, qui doit être présenté chaque année à la troisième session ordinaire;

4. Prend note de la suite donnée par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds, telle qu'elle est décrite dans la note officieuse présentée par le Fonds durant la session en cours, et décide que ce document devrait être distribué dans les langues de travail du Conseil d'administration en vue d'être examiné à la deuxième session ordinaire de 1997, compte tenu du paragraphe 3 de la décision 96/8 du Conseil, concernant les règles établies pour la présentation de la documentation;

5. Prend également note des progrès réalisés par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans l'élaboration d'une stratégie assortie et d'un plan d'exécution, tels qu'ils ont été décrits par le Directeur exécutif dans le rapport qu'il a fait oralement au Conseil d'administration;

6. Prend note en outre du fait que, comme on l'a constaté récemment, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut travailler en Europe orientale, en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, dans le cadre de la législation existante, et prie le Fonds de tenir compte de ce fait dans le contexte du plan d'exécution et de la stratégie qu'il doit présenter à sa session annuelle de 1997 sans perdre de vue que l'attention voulue devrait être accordée aux activités à exécuter dans les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, ainsi qu'il est indiqué dans sa décision 96/43.

17 janvier 1997

Annexe

SYSTÈME DE FINANCEMENT PARTIEL

1. UNIFEM devra adopter un système modifié de financement partiel pour déterminer le montant des programmes devant être approuvés et le niveau de la réserve opérationnelle correspondante. Les variables ci-après sont prises en compte dans les formules de calcul de ces montants :

a) Les recettes prévues au titre des ressources générales, calculées sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs (R);

b) Le solde des ressources générales reporté de l'année précédente (S);

/...

c) Le budget administratif. Le montant estimatif pour les trois années suivantes équivaldra par défaut au montant prévu pour l'année considérée multiplié par trois. L'administration d'UNIFEM présentera au PNUD pour approbation tous les ajustements apportés à ce montant estimatif (BA);

d) Les budgets des projets en cours reportés des années précédentes sur l'année en cours, plus les budgets des projets en cours pour l'année en question (BPC);

e) Le taux d'exécution du programme, soit la part prévue des budgets approuvés pour l'année en cours qui est effectivement dépensée en cours d'année (E).

2. Le plafond des ressources affectées aux programmes (P) sur une période de trois ans sera fixé chaque année au mois de décembre, à partir d'une estimation prudente des recettes à percevoir pendant les trois années à venir, déduction faite des dépenses d'administration à régler pendant la même période. Pour en rester à une estimation très modérée, les encaissements prévisibles pour la première année seraient égaux au montant estimatif des recettes à percevoir au cours de l'année considérée, calculé sur la base des résultats de la conférence d'annonces de contributions et des consultations tenues directement avec les donateurs. Les estimations pour la deuxième année équivaldraient à 50 % des prévisions de recettes de la première année, et celles pour la troisième année, à 25 % (soit 50 % du montant estimatif de l'année précédente).

$$P = (1 + 0,5 + 0,25) \times R - BA$$

Si les sources de recettes se diversifient et que l'on est moins tributaire d'un petit groupe de donateurs, le montant des ressources à percevoir à l'avenir pourra dépasser les coefficients actuels applicables à la deuxième et troisième années. Les montants appliqués actuellement sont très modérés, ce qui reflète les caractéristiques actuelles de la base de donateurs. Au fur et à mesure de l'évolution de la situation, l'administration d'UNIFEM, en consultation avec la Division des finances, pourra réexaminer les montants estimatifs applicables et les présenter au Conseil d'administration pour examen.

3. Le montant des disponibilités pour toutes les nouvelles approbations de crédits au titre des programmes s'obtient en déduisant du plafond le montant total des budgets des projets en cours pour les années présentes et futures. La réserve opérationnelle (RO) serait égale au montant moyen annuel des dépenses pendant la durée d'exécution du programme, soit le taux d'exécution multiplié par le tiers du plafond.

$$RO = P/3 \times E$$

4. Le plafond des dépenses relatives aux programmes (PDP) pour l'année en cours sera fixé de sorte à ne pas dépasser le montant total estimatif des ressources disponibles pour l'année considérée (solde des ressources générales reporté de l'année précédente plus recettes prévues), déduction faite des dépenses administratives (AD). Comme le niveau de la réserve opérationnelle fluctue au même rythme que les montants des programmes à approuver, toute augmentation ou réduction de la réserve doit également être prise en compte pour

/...

déterminer le plafond des dépenses relatives aux programmes. Ce plafond sera donc calculé comme suit :

$$PDP = S + R - AD \text{ +/- mouvements de la RO}$$

Le plafond annuel pour les budgets de nouveaux projets à approuver (PA) lors de l'année considérée est fixé en fonction du même plafond de dépenses :

a) En déduisant les budgets des projets en cours pour l'année considérée, y compris les montants rééchelonnés de l'année précédente (BPC);

b) En tenant compte du taux d'exécution des programmes prévu pour UNIFEM (80 %) et en relevant d'autant le plafond pour les budgets de nouveaux projets à approuver, afin d'assurer un éventail de programmes aussi vaste que possible, dans les limites des ressources disponibles.

$$PA = (1/E \times PDP) - OPB$$

5. Comme indiqué ci-dessus, la réserve opérationnelle d'UNIFEM aura deux principaux objectifs : a) combler tout écart entre les dépenses et les liquidités d'un mois sur l'autre et b) fournir une couverture contre les fluctuations à la baisse d'une année sur l'autre. La procédure ci-après sera adoptée : UNIFEM surveillera la réserve opérationnelle et fera un rapport trimestriel au Bureau de l'Administrateur et au Directeur du Bureau de l'administration et des finances. S'il apparaît que le niveau de la réserve ne peut pas être maintenu à la fin de l'année, l'Administrateur en informera le Conseil d'administration, en donnant les raisons pour lesquelles il faut puiser dans la réserve et en indiquant les mesures qu'UNIFEM entend prendre pour s'attaquer au problème. Le fonctionnement du système de financement partiel, s'agissant notamment du niveau de la réserve opérationnelle, sera soumis à un contrôle de gestion par UNIFEM et la Division des finances au mois de décembre de chaque année. Les montants applicables pour les années à venir seront déterminés à la même époque.

97/5. Premier cadre de coopération mondial

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la version révisée du premier cadre de coopération mondial, qui figure dans le document DP/GCF/1, ainsi que des déclarations faites à ce sujet par l'Administrateur et l'Administrateur assistant;

2. Rappelle sa décision 96/42;

3. Prie l'Administrateur, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration à la session en cours, de poursuivre l'élaboration du projet de premier cadre de coopération mondial, en procédant sans tarder à des consultations avec le Conseil d'administration, et de mettre au point, en vue de la soumettre à l'examen et à l'approbation du Conseil à la troisième session ordinaire de 1997, une proposition révisée comprenant un plan stratégique d'exécution et tenant compte des éléments ci-après :

/...

a) La nécessité de tenir pleinement compte des conclusions de l'évaluation de l'impact du programme mondial et des programmes interrégionaux et régionaux effectuée par le Programme des Nations Unies pour le développement en novembre 1996, ainsi que des observations formulées par les délégations à la session en cours;

b) La nécessité de concentrer les efforts sur des activités qui : i) ont un caractère mondial et une perspective mondiale; ii) ne peuvent être exécutés dans le cadre de programmes régionaux ou nationaux; iii) peuvent contribuer à renforcer les efforts déployés au niveau national pour atteindre l'objectif d'un développement humain durable;

c) La nécessité de définir un ordre de priorité entre les activités et de concentrer les efforts, compte tenu du mandat et des domaines d'activité prioritaires actuels du Programme des Nations Unies pour le développement, sur les domaines dans lesquels celui-ci peut avoir un impact;

d) La nécessité d'éviter les doubles emplois tout en renforçant la collaboration avec les organismes pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies;

4. Souligne que la proposition révisée devrait :

a) Présenter, à l'intention du Conseil d'administration, un aperçu détaillé des activités en cours auxquelles il sera mis fin durant la période 1997-1999;

b) Préciser la façon dont les activités seront suivies et évaluées, sur la base d'indicateurs et de normes de résultats, en particulier en ce qui concerne leur impact au niveau des pays;

5. Décide que dans l'intervalle :

a) Les activités au titre desquelles des dépenses ont déjà été engagées se poursuivront;

b) Un montant pouvant atteindre jusqu'à 33,3 % des ressources destinées au programme mondial à la rubrique 1.3 pourront être engagées au titre d'activités, conformément aux principes énoncés aux alinéas a) à d) du paragraphe 3 de la présente décision;

c) La proposition révisée devrait présenter en annexe, à l'intention du Conseil d'administration, une liste des activités en cours et des activités prévues.

17 janvier 1997

97/6. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1997 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1997 les membres du bureau dont les noms suivent :

<u>Président</u>	M. Hans Lundborg (Suède)
<u>Vice-Président</u>	M. Bruce Lutangu Namakando (Zambie)
<u>Vice-Président</u>	M. Mochamed Slamet Hidayat (Indonésie)
<u>Vice-Président</u>	M. Sorin Mihail Tanasescu (Roumanie)
<u>Vice-Président</u>	M. John William Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa première session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.1), tel qu'il a été modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1996 (DP/1996/39);

Pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial sur le règlement intérieur (DP/1997/CRP.1);

Pris note du rapport oral présenté par le Secrétaire du Conseil sur l'application de la décision 96/45 concernant la documentation;

Approuvé le plan de travail du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997, tel qu'il a été modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision¹;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1997	10-14 mars 1997
Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997 (New York)
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1998 :

Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
------------------------------------	--------------------

¹ Le plan de travail sera mis à jour sur la base des nouveaux amendements qui pourront être adoptés au cours de l'année.

Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 (Genève)	25 mai-5 juin 1998
Troisième session ordinaire de 1998	7-11 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 2 de l'annexe à la présente décision.

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

- Approuvé l'assistance au Gouvernement ivoirien (DP/FPA/CP/169);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement djiboutien (DP/FPA/CP/167);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement kényen (DP/FPA/CP/168);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement malawien (DP/FPA/CP/162);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement mexicain (DP/FPA/CP/161);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement mongol (DP/FPA/CP/170);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement marocain (DP/FPA/CP/166);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement népalais (DP/FPA/CP/165);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement tanzanien (DP/FPA/CP/164);
- Approuvé l'assistance au Gouvernement zambien (DP/FPA/CP/163);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Bangladesh et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/2);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Nicaragua et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/1);

Approuvé la demande de prolongation du programme du FNUAP pour le Pacifique Sud et d'allocation de ressources supplémentaires à ce titre (DP/FPA/1997/3);

Décidé d'examiner les programmes de pays du FNUAP à la deuxième session ordinaire de 1997, sur la base de la procédure d'approbation tacite, à cette session uniquement, sans préjuger de l'issue des débats sur la décision 96/13 à la session annuelle de 1997;

POINT 3. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/2 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du FNUAP;

POINT 4. FNUAP : COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES

Adopté la décision 97/1 du 16 janvier 1997 sur la coordination en matière de politiques et de programmes sanitaires et le suivi de la décision 96/38 du Conseil d'administration.

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 5. HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS

Approuvé le mode de présentation proposé pour le budget d'appui biennal du PNUD et du FNUAP, tel qu'il figure dans le document DP/1997/2;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 6. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

Premier cadre de coopération pour le Belize (DP/CCF/BEL/1);

Premier cadre de coopération pour la République tchèque (DP/CCF/CZE/1);

Premier cadre de coopération pour la Hongrie (DP/CCF/HUN/1);

Premier cadre de coopération pour le Kazakhstan (DP/CCF/KAS/1);

Premier cadre de coopération pour le Kirghizistan (DP/CCF/KYR/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Moldova (DP/CCF/MOL/1);

Premier cadre de coopération pour la République slovaque (DP/CCF/SLO/1);

II

Approuvé le cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RCF/RLA/1);

III

Adopté la décision 97/5 du 17 janvier 1997 sur le premier cadre de coopération mondial (DP/GCF/1);

IV

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du sixième programme de l'Algérie (DP/CP/ALG/6/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de Bahreïn (DP/CP/BAH/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme de la Jordanie (DP/CP/JOR/6/EXTENSION I);

V

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar (DP/1997/4);

POINT 7. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/3 du 16 janvier 1997 sur les rapports de vérification des comptes du PNUD;

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'application de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs (DP/1997/CRP.3) et les observations y relatives;

Pris note des informations supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD (DP/1997/CRP.4);

POINT 8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/4 du 17 janvier 1997 sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

Prié l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1997, un document de séance révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social, en tenant compte des observations formulées au cours du débat à la première session ordinaire de 1997;

Pris note du rapport d'activité présenté oralement par l'Administrateur associé sur la mise en place du schéma du PNUD en matière d'obligation redditionnelle;

Pris note de la fermeture du bureau de pays de Chypre signalée dans le document DP/1997/5.

17 janvier 1997

/...

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP :
PLAN DE TRAVAIL POUR 1997

1. Au paragraphe 5 de sa décision 96/25, le Conseil d'administration a, entre autres, décidé d'instaurer un plan de travail annuel et prié le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population d'élaborer, en vue de le lui soumettre à sa troisième session ordinaire, un aperçu des questions dont il pourrait traiter en 1997, en se fondant sur les délibérations antérieures du Conseil et sur les priorités et objectifs en matière d'organisation définis pour 1997. Le présent document, qui fait suite à cette décision, propose un ordre du jour provisoire pour chaque session du Conseil d'administration en 1997, établi sur la base de l'aperçu des questions intéressant le PNUD et le FNUAP qui a été présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1996 (voir DP/1996/CRP.13) et tenant compte des observations faites par le Conseil à cette session.

2. Les questions dont le PNUD devra traiter en priorité en 1997 et que le Conseil a arrêtées à sa troisième session ordinaire de 1996 sont :

a) L'intégration de l'élimination de la pauvreté dans les politiques et la programmation du PNUD en tant que priorité absolue;

b) La gestion du changement;

c) La mobilisation des ressources;

d) L'application des nouveaux arrangements de programmation;

e) L'appui au système des coordonnateurs résidents;

f) La supervision et la planification des finances et de la gestion.

3. Les questions a), b), c) et e) seront examinées à la session annuelle du Conseil d'administration en même temps que le rapport annuel de l'Administrateur.

4. En ce qui concerne l'application des nouveaux arrangements de programmation, il est proposé que les cadres de coopération de pays soient examinés par le Conseil d'administration dès que possible, y compris à la session annuelle du Conseil, afin de ne pas retarder leur mise en oeuvre.

5. En outre, il est proposé que le Conseil d'administration engage un débat sur la modalité de l'exécution nationale des projets à sa deuxième session ordinaire.

6. Divers aspects de la supervision et de la planification des finances et de la gestion [question f)] seront abordés à chaque session.

7. Les questions dont le FNUAP devra traiter en priorité et qui ont été arrêtées à la troisième session ordinaire de 1996 font l'objet de points

/...

distincts des ordres du jour provisoires proposés pour les segments du FNUAP. Dans l'aperçu des questions prioritaires du FNUAP pour 1997 (voir DP/1996/CRP.13), ces questions étaient présentées sous cinq thèmes :

- a) Priorités des programmes;
- b) Exécution des programmes;
- c) Appui aux programmes;
- d) Ressources;
- e) Questions budgétaires, financières et administratives, y compris la vérification des comptes.

8. Les programmes de pays et les questions connexes occupent une large place dans les propositions relatives aux segments du FNUAP qui figurent dans les ordres du jour, puisque le Fonds présentera en 1997, pour approbation, un nombre sans précédent de programmes de pays. Le FNUAP suggère que l'on examine la plupart des autres questions prioritaires présentées sous les thèmes a), b), c) et d) pendant la session annuelle, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles seront débattues en même temps que le rapport du Directeur exécutif pour 1996 et le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001.

9. Il est proposé d'examiner les questions financières, budgétaires et administratives intéressant le FNUAP à la troisième session ordinaire, prévue en septembre, de même que les questions concernant l'exécution et la surveillance des accords de services d'appui technique et l'évaluation des activités de formation du FNUAP.

10. Enfin, comme il a été suggéré à la troisième session ordinaire de 1996, les rapports de l'Administrateur et du Directeur exécutif au Conseil économique et social, dont le format sera arrêté conjointement par les fonds et les programmes, porteront sur des sujets mentionnés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/120 et destinés à être examinés par le Conseil en 1997, tels que le renforcement des capacités, la coordination aux niveaux national et régional, et les ressources.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996</p> <p>Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration</p> <p>Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>	
	Officiel	A			
	Officiel	I			
	CRP	I			
	CRP	A			
2	Officiel	A	1 journée	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Programmes de pays</p>	
3	Officiel	I	1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Rapports de vérification des comptes</p>	
4	Officiel	A	1/2 journée	<p>COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ET DE PROGRAMMES SANITAIRES</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u></p>	
5	Officiel	A	1/2 journée	<p>HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS</p> <p>Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>	
6	Officiel	A	1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux</p>	

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social
	Oral Officiel			PNUD : rapport sur l'obligation redditionnelle Fermeture du bureau de pays de Chypre

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
2	Officiel	A	1/2 journée	Rapport sur la première session ordinaire de 1997
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
	Officiel	A		CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	CRP	A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
3	Officiel	A	1/2 journée	Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	CRP	I		Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)
4	CRP	A	1/2 journée	Exécution nationale
	Oral	I		FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
5	Officiel	A	2 journées	Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
	CRP	A		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
6	Oral	I	2 journées	Aperçu de la stratégie globale pour le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Oral	I		Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
	Oral			<u>Débat consacré au FNUAP</u>
6	Oral		2 journées	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Oral			QUESTIONS DIVERSES, notamment
	Oral			Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	Oral			Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP			Réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Oral			FNUAP : rapport sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration
	Officiel			Révision proposée du règlement financier du FNUAP

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une réunion d'information officielle sur l'initiative spéciale pour l'Afrique sera organisée au cours de la session.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité	
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION	
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail	
	Officiel	A		Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1997 Règlement intérieur : rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée	
				<u>Débat consacré au FNUAP</u>	
2	Officiel		1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Domaines de programmes principaux — Évaluation — Application du Programme d'action de la CIPD — Programme mondial de moyens contraceptifs — Ressources	
3	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION	
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES, 1998-2001	
5	Officiel	I	1/2 journée	ÉTAT FINANCIER D'EXÉCUTION DES PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP	
6	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>	
7				RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	
	Officiel	I	1/2 journée	Rapport au Conseil économique et social : rapport de l'Administrateur Rapport au Conseil économique et social : rapport du Directeur exécutif	
				<u>Débat consacré au PNUD</u>	
8	Officiel	A		RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR	
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux Assistance au peuple palestinien Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et Initiative spéciale pour l'Afrique	
	Officiel	I		2 1/2 journées ^a	Évaluation, y compris évaluations d'impact Ressources
	Officiel	I			Contrôle interne et obligation redditionnelle

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du Corps commun d'inspection
	Officiel	I		Gestion du changement
	CRP	I		Annexe statistique
10				Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel
				Élimination de la pauvreté
10				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A	1/2 journée	Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
11				PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION
	Officiel	A	1/2 journée	Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11				FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
	Officiel	A	1/2 journée	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	I	1 journée	Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13				
	Officiel	A		Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	AUTRES QUESTIONS

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement.

^a Y compris une table ronde sur l'élimination de la pauvreté.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Examen annuel de la situation financière en 1996 Activités du Bureau des services d'achats interorganisations
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A	1 journée	Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

97/7. Révision du règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

Approuve l'incorporation du nouvel article 14.7 ci-dessous dans le règlement financier du FNUAP, à l'article XIV, intitulé "Contrôle intérieur" :

"Article 14.7 En vertu de la décision 96/3 du Conseil d'administration, le FNUAP est habilité à acheter et à garder en stock des produits contraceptifs indispensables afin de pouvoir répondre à des demandes d'assistance urgentes. La valeur d'inventaire de ces stocks sera consignée dans les comptes comme un élément d'actif."

14 mars 1997

97/8. Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/1997/9);
2. Approuve la nouvelle orientation de la politique appliquée par le Fonds d'équipement des Nations Unies, qui consacre l'essentiel de ses activités à la gouvernance locale, à la décentralisation, à la participation et au microfinancement;
3. Approuve également les efforts de réorganisation actuellement déployés en vue de créer une organisation plus décentralisée et plus efficace et recommande que, dans le cadre des activités de suivi et d'évaluation, une attention particulière soit accordée au fonctionnement du Fonds ainsi qu'à la relation entre le siège et les bureaux extérieurs;
4. Encourage le Fonds et le Programme des Nations Unies pour le développement à intensifier leur collaboration dans tous les domaines importants, notamment par l'élaboration et la mise en oeuvre de cadres de coopération par pays, en tenant compte des avantages comparatifs du Fonds, par exemple en ce qui concerne la gouvernance locale et le microfinancement;
5. Prie le Fonds d'améliorer la diffusion des données d'expérience relatives aux projets et programmes réussis afin que ces succès puissent être reproduits;
6. Se félicite de l'engagement pris par divers pays donateurs d'appuyer le Fonds de manière plus prévisible et plus sûre et invite les donateurs habituels et les nouveaux donateurs ainsi que les pays bénéficiaires à contribuer au Fonds.

14 mars 1997

97/9. Directives pour une meilleure application
des programmes de coopération régionale

Le Conseil d'administration

1. Prie l'Administrateur de lui présenter, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 1998, une stratégie d'exécution pour chacun des programmes de coopération régionale, qui devra comprendre les éléments suivants :

a) Les conclusions de l'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement intitulée "Programmes mondiaux interrégionaux et régionaux : évaluation de l'impact" (novembre 1996);

b) Une évaluation plus détaillée des leçons dégagées des programmes antérieurs de coopération régionale et de leur intégration dans la programmation et l'exécution des prochains programmes;

c) Une liste restreinte de priorités et de thèmes, s'insérant dans une approche-programme, et portant sur des domaines appelant une coopération régionale;

d) L'analyse du rôle et de l'avantage comparatif de la participation du PNUD à des initiatives de coopération régionale et de sa collaboration avec les organes pertinents des Nations Unies, notamment les commissions régionales;

e) Une corrélation claire entre les domaines thématiques des programmes régionaux et des programmes mondiaux, et entre ces domaines thématiques et les activités menées dans les programmes régionaux et les programmes prioritaires au niveau des pays;

f) Une articulation de la stratégie au moyen de techniques de gestion des programmes par objectif, telles que la technique du cadre logique;

g) Un exposé clair des résultats escomptés, recensant les groupes et bénéficiaires visés;

h) Une corrélation claire entre les objectifs des programmes et les ressources budgétaires destinées à leur exécution;

i) La répartition prévue des ressources entre les domaines thématiques et entre les institutions;

2. Demande également que chaque stratégie d'exécution comporte une stratégie de suivi et d'évaluation, assortie d'indicateurs de résultats pratiques et de données de référence, qui lui permette d'évaluer l'impact des programmes de coopération régionale;

3. Souligne qu'il faut que les stratégies d'exécution régionale soient présentées de façon claire et concise;

4. Souligne également la nécessité d'une maîtrise régionale des programmes régionaux et l'importance du renforcement des capacités d'exécution régionale, par des institutions nationales, sous-régionales et régionales, y compris le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires;

5. Souligne en outre qu'il faut assurer la stabilité dans l'application des initiatives thématiques incluses dans les programmes de coopération régionale;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à la première session ordinaire de 1998, un calendrier des examens à mi-parcours de tous les programmes régionaux et d'inclure dans la stratégie d'exécution de chaque région une proposition relative à la méthode à suivre pour ces examens;

7. Prie aussi l'Administrateur, qui se fondera sur l'expérience acquise à la faveur de l'application de la présente décision, d'élaborer des directives stratégiques pour la mise au point, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes régionaux qui s'appliquent à toutes les régions.

14 mars 1997

97/10. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1997 (DP/1997/L.2/Rev.1), tel que modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1997	12-23 mai 1997
Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1997, telles qu'elles figurent dans le tableau 3 de l'annexe à la présente décision;

/...

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/9 du 14 mars 1997, concernant les directives pour une meilleure application des programmes de coopération régionale;

Approuvé les cadres de coopération régionaux ci-après, compte tenu des observations faites à leur sujet :

Premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (DP/RCF/RBA/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/RCF/RAP/1);

Premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/1);

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Érythrée (DP/CCF/ERI/1);

Premier cadre de coopération pour l'Éthiopie (DP/CCF/ETH/1);

Premier cadre de coopération pour la Mauritanie (DP/CCF/MAU/1);

Premier cadre de coopération pour la Namibie (DP/CCF/NAM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouganda (DP/CCF/UGA/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bhoutan (DP/CCF/BHU/1);

Premier cadre de coopération pour l'Inde (DP/CCF/IND/1);

Premier cadre de coopération pour le Laos (DP/CCF/LAO/1);

Premier cadre de coopération pour la Mongolie (DP/CCF/MON/1);

Premier cadre de coopération pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/CCF/PNG/1);

III

Premier cadre de coopération pour la Croatie (DP/CCF/CRO/1);

Premier cadre de coopération pour la Roumanie (DP/CCF/ROM/1);

Premier cadre de coopération pour l'Ouzbékistan (DP/CCF/UZB/1);

Premier cadre de coopération pour la Lettonie (DP/CCF/LAT/1);

/...

Premier cadre de coopération pour la Pologne (DP/CCF/POL/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Colombie (DP/CCF/COL/1);

Premier cadre de coopération pour le Panama (DP/CCF/PAN/1);

V

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION I);

Prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CP/KEN/6/EXTENSION I);

VI

Pris note du premier cadre de coopération pour la coopération technique entre pays en développement (DP/CF/TCDC/1) et des observations y relatives;

VII

Pris acte de la note de l'Administrateur sur l'assistance à l'Afghanistan (DP/1997/7);

Pris note des modalités et du calendrier à appliquer pour l'étude du nouveau cycle de programmation (DP/1997/CRP.7);

Pris note des crédits affectés au titre des montants cibles pour l'allocation des ressources de base pour 1997-1999 (DP/1997/8);

Pris acte de la note relative à l'exécution nationale (DP/1997/CRP.8) et des observations formulées à son sujet;

POINT 3. FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 97/8 du 14 mars 1997, relative au Fonds d'équipement des Nations Unies;

POINT 4. PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/CRP.9) et des observations y relatives;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 5. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

I

Approuvé l'assistance au Gouvernement angolais (DP/FPA/CP/173);
Approuvé l'assistance au Gouvernement du Burkina Faso (DP/FPA/CP/187);
Approuvé l'assistance au Gouvernement centrafricain (DP/FPA/CP/182);
Approuvé l'assistance au Gouvernement comorien (DP/FPA/CP/171);
Approuvé l'assistance au Gouvernement érythréen (DP/FPA/CP/183);
Approuvé l'assistance au Gouvernement gambien (DP/FPA/CP/178);
Approuvé l'assistance au Gouvernement guinéen (DP/FPA/CP/181);
Approuvé l'assistance au Gouvernement namibien (DP/FPA/CP/175);
Approuvé l'assistance au Gouvernement nigérian (DP/FPA/CP/190);
Approuvé l'assistance au Gouvernement ougandais (DP/FPA/CP/177);
Approuvé l'assistance au Gouvernement sénégalais (DP/FPA/CP/176);
Approuvé l'assistance au Gouvernement togolais (DP/FPA/CP/172);

II

Approuvé l'assistance au Gouvernement indien (DP/FPA/CP/193);
Approuvé l'assistance au Gouvernement lao (DP/FPA/CP/174);

III

Approuvé l'assistance aux pays des Caraïbes anglophones (DP/FPA/CP/179);
Approuvé l'assistance au Gouvernement cubain (DP/FPA/CP/188);
Approuvé l'assistance au Gouvernement dominicain (DP/FPA/CP/186);
Approuvé l'assistance au Gouvernement équatorien (DP/FPA/CP/192);
Approuvé l'assistance au Gouvernement haïtien (DP/FPA/CP/191);
Approuvé l'assistance au Gouvernement péruvien (DP/FPA/CP/185);
Approuvé l'assistance au Gouvernement salvadorien (DP/FPA/CP/189);

/...

IV

Approuvé l'assistance au Gouvernement libanais (DP/FPA/CP/184);

Approuvé l'assistance au Gouvernement soudanais (DP/FPA/CP/194);

V

Approuvé l'assistance au Gouvernement albanais (DP/FPA/CP/180);

POINT 6. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social (DP/1997/CRP.10);

Pris note de la réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (DP/1997/CRP.11) et des observations y relatives;

Pris note du rapport oral sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD;

Pris note du rapport oral sur le suivi de la décision 97/1 du Conseil d'administration concernant le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

Approuvé la présentation des candidatures d'Antigua-et-Barbuda, de la Fédération de Russie, des Pays-Bas et de la Zambie pour le représenter au nouveau Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé et autorisé le Bureau à approuver la présentation d'une candidature pour la région de l'Asie et du Pacifique, la candidature de tous les représentants et suppléants devant être confirmée à sa session annuelle; et approuvé la proposition tendant à ce que son président soit membre de droit du Comité;

Adopté la décision 97/7 du 14 mars 1997, relative à la révision du règlement financier du FNUAP.

14 mars 1997

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISoire DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	Officiel	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	I		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	CRP	A		Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes <u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
	CRP	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
	CRP	I		Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
	Oral	I		Rapport sur le schéma d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES Suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2)	A	1 1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la première session ordinaire de 1997 <u>Débat consacré au PNUD</u>
2	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	CRP	A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
	Officiel			Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements de programmation (96/7)
	CRP	I		Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999) Exécution nationale
3	Officiel	A	1/2 journée	FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plans d'exécution)
4	CRP	A	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Oral	I		Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4) Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD <u>Débat consacré au FNUAP</u>
5	Officiel	A	2 journées	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
6	Oral	I		QUESTIONS DIVERSES, notamment
	Oral	I		Rapport sur la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs Rapport révisé sur le suivi de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP	I		Réponse aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM
	Oral	I		Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé
	Officiel	A		Révision proposée du règlement financier du FNUAP

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997 Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
	Officiel	A		
	Officiel	A		
2	Officiel	I	1 1/2 journée	RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996 — Priorités des programmes — Aperçu statistique — Aperçu régional
3	Officiel	I	1/2 journée	— Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
7	Officiel	I	1/2 journée	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
2 et 8	Officiel	I		Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne <u>Débat consacré au PNUD</u>
8	Officiel	A	2 1/2 journées ^a	RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR
	Officiel	A		Présentation par l'Administrateur
	Officiel	I		Principaux résultats du Programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)
	Officiel	I		Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies
	Officiel	I		Assistance au peuple palestinien
	Officiel	I		Évaluation
	Officiel + CRP	A		Gestion du changement
	CRP	I		Rapport du Corps commun d'inspection

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUE
13	Officiel	A		BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS (UNOPS) Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (96/33)
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	CRP	I		Rapport sur la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
<u>Débat consacré au PNUD</u>				
2	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		Analyse annuelle de la situation financière en 1996
	Officiel	I		Activités du Bureau des services d'achats interorganisations Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel
3	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionaux Version révisée du cadre de coopération mondial (97/5)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
6				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Examen annuel de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
7	Officiel	A	1/2 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
8				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.

97/11. Plan de travail du Fonds des Nations Unies pour la population pour 1998-2001 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Fait siennes les propositions du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population concernant la planification des ressources affectées aux programmes qui sont énoncées aux paragraphes 7 à 18;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1998 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1998, estimées actuellement à 278 millions de dollars;

3. Approuve aussi l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 1999-2001 : 298 millions de dollars pour 1999; 318 millions de dollars pour 2000; et 341 millions de dollars pour 2001;

4. Approuve également l'utilisation des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources multilatérales programmables pour la période 1998-2001 : 25 millions de dollars par an.

14 mai 1997

97/12. Recommandations relatives aux modalités de programmation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les modalités d'établissement des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/9);

2. Considère que c'est au gouvernement du pays bénéficiaire qu'il incombe au premier chef de mettre au point son programme de pays avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la population d'envisager d'inclure dans son processus de programmation les modalités suivantes, sans perdre de vue la nécessité de limiter la charge administrative :

a) Informer les parties intéressées, sur le terrain, des résultats de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, au fur et à mesure de son déroulement;

b) Établir un résumé de l'opération d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies (recommandation de pays), en y indiquant : i) les mesures stratégiques envisagées et leur justification; ii) les avantages comparatifs du Fonds des Nations Unies pour la population et ce qu'il peut apporter par rapport aux autres acteurs; et iii) les éventuels domaines

/...

thématiques compte tenu des enseignements pouvant être tirés d'autres programmes;

c) Faire distribuer par le secrétariat la recommandation de pays, sur demande, à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population qui disposeront d'un délai de six semaines pour soumettre leurs observations, lesquelles seront prises en compte par le secrétariat pour poursuivre la mise au point du programme; tenir le Conseil d'administration informé de cette opération et communiquer les observations également à tous les membres du Fonds des Nations Unies pour la population sur leur demande; organiser un débat au siège, le cas échéant, avec la participation du pays bénéficiaire du programme;

4. Demande que les programmes de pays présentés au Conseil d'administration exposent clairement les objectifs et indiquent le niveau d'exécution (pour chaque domaine de sous-programme), les paramètres financiers ainsi que les indicateurs qu'utilisera le Fonds des Nations Unies pour la population pour évaluer les résultats, l'efficacité et l'incidence du programme;

5. Décide que les programmes de pays seront examinés et adoptés par le Conseil d'administration sans débat, sauf si au moins deux membres le demandent, par écrit, deux semaines avant la session;

6. Recommande, chaque fois que possible, de coordonner les activités menées au sein du système des Nations Unies pour harmoniser les modalités d'établissement des programmes de pays avec celles des autres fonds et programmes;

7. Demande que le Directeur exécutif examine ces dispositions suffisamment tôt pour qu'un rapport puisse lui être présenté à sa session annuelle de l'an 2000.

16 mai 1997

97/13. Stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport sur la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication (DP/FPA/1997/8) et des observations du Conseil d'administration à ce sujet;

2. Approuve l'objectif global de la stratégie du Fonds des Nations Unies pour la population en matière d'information et de communication, qui est de promouvoir les principes, buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de transformer ces principes, buts et objectifs en réalité pratique aux niveaux national, régional et international;

3. Approuve également les objectifs spécifiques et les stratégies correspondantes en matière d'activités d'information et de communication du

/...

Fonds des Nations Unies pour la population tels qu'ils sont énoncés aux paragraphes 4 et 22 du rapport;

4. Souligne qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

5. Souligne également que le suivi et l'évaluation font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions, en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur le plan méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

6. Prie le Directeur exécutif de rendre compte oralement chaque année, à la session annuelle, des progrès réalisés dans l'application de la présente décision et des efforts de coordination entrepris dans ce domaine au sein du système des Nations Unies;

7. Prie également le Directeur exécutif d'examiner la stratégie du Fonds en matière d'information et de communication dans quatre ans et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 2001.

16 mai 1997

97/14. CIPD + 5 : Examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction de la proposition du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

2. Prie le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires en vue de l'examen et de l'évaluation dans le cadre du mandat du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Invite le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, par l'entremise du Conseil économique et social, à sa prochaine session, la proposition tendant à procéder à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, afin que l'Assemblée l'examine et prenne une décision sur les modalités à suivre.

16 mai 1997

97/15. Gestion du changement

Le Conseil d'administration

1. Rappelle le cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, y compris la résolution 2688 (XXV) de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1970;

2. Rappelle également les résolutions 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et souligne qu'il est important qu'elles soient pleinement appliquées;

3. Félicite l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir engagé le processus de gestion du changement et de lui avoir donné une orientation générale visant à améliorer le niveau et la qualité des services et à renforcer l'impact global des activités du Programme sur le développement, notamment par la décentralisation du processus décisionnel et des responsabilités au niveau des pays et le renforcement des mesures prises en matière d'obligation redditionnelle;

4. Affirme que la gestion du changement au sein du Programme des Nations Unies pour le développement sera entreprise dans le cadre du processus de réforme élargi en cours dans le système des Nations Unies;

5. Souligne que les priorités et plans nationaux constituent le seul cadre de référence viable pour la programmation nationale des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, que les programmes doivent être fondés sur ces plans et priorités de développement et qu'ils doivent en conséquence être induits par les pays;

6. Souligne également, dans ce contexte, qu'il faut tenir compte des conclusions et engagements des conférences des Nations Unies pertinentes, ainsi que des mandats et complémentarités des divers organismes et organes du système de développement des Nations Unies, considérant la nécessité d'éviter les doubles emplois;

7. Souligne en outre l'importance de la responsabilité financière, individuelle et d'exécution au sein du Programme des Nations Unies pour le développement et appuie les efforts de l'Administrateur à ce sujet;

I. SYSTÈME DES COORDONNATEURS RÉSIDENTS

8. Accueille favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer sa capacité d'appui au système des coordonnateurs résidents, dans le contexte des résolutions 32/197, 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale, et prie le Programme de poursuivre ses consultations avec les autres fonds et programmes sur leurs participations et rôles respectifs à ce sujet;

II. MOBILISATION DE RESSOURCES

9. Souligne l'importance des ressources de base en tant que fondement de la base de ressources du Programme des Nations Unies pour le développement;

10. Souligne que, dans les efforts qu'ils déploient afin de mobiliser des ressources, à la demande des pays bénéficiaires, les bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement ne devraient pas modifier leur rôle principal en matière d'exécution des programmes, et que les ressources mobilisées devraient être utilisées aux fins des programmes, conformément aux priorités des pays, et incluses dans un cadre de coopération de pays approuvé;

III. IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION

11. Accueille avec satisfaction la décision de créer un groupe de l'évaluation distinct, dont le chef fera rapport directement à l'Administrateur, ainsi que la corrélation plus clairement établie entre l'évaluation, les enseignements tirés et l'amélioration des programmes;

IV. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Reconnaît l'importance du rôle que le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement doit jouer dans le processus de changement et souligne que la mise en oeuvre de la politique de valorisation des ressources humaines, dans le cadre du processus de gestion du changement, devrait être conforme aux dispositions du régime commun des Nations Unies;

V. DÉCENTRALISATION

13. Accueille favorablement les propositions de l'Administrateur tendant à axer davantage sur les pays les efforts et les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement;

14. Souligne que le processus de gestion du changement doit tenir compte des décisions et politiques appliquées en matière de renforcement des capacités et d'exécution nationale;

15. Appuie la mise en place progressive d'un petit nombre d'unités sous-régionales en matière de ressources et prie l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle de 2001, sur une évaluation des fonctions et de l'impact de ces unités;

16. Prie l'Administrateur de présenter à la session annuelle de 1998, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un rapport intérimaire relatif aux incidences sur le budget, et sur les ressources humaines et aux gains d'efficacité résultant de la mise en place progressive de ces unités sous-régionales;

17. Souligne que, lors de la mise en place progressive des unités sous-régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement devra tenir pleinement compte de la diversité des situations régionales et sous-régionales; de la nécessité d'obtenir la participation des spécialistes

nationaux disponibles dans la sous-région; de la nécessité d'éviter les doubles emplois avec les travaux entrepris par d'autres institutions sous-régionales ou régionales; et du fait que ces unités sont induites par la demande;

18. Prie l'Administrateur, dans le cadre de la présentation du budget biennal, de faire rapport sur les critères relatifs aux allocations d'effectifs pour les bureaux de pays, et d'identifier clairement toute fonction nouvelle et/ou supplémentaire;

VI. MISE EN OEUVRE

19. Prie instamment l'Administrateur et le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement à tous les niveaux de mettre en oeuvre le processus de gestion du changement tout en continuant de centrer les opérations du Programme sur l'exécution et la qualité des programmes au niveau des pays;

20. Prie l'Administrateur d'intégrer pleinement, conformément au cadre juridique du Programme des Nations Unies pour le développement, l'application du processus de gestion du changement dans la planification budgétaire et institutionnelle, et de lui faire rapport à ce sujet à la troisième session ordinaire de 1997, dans le cadre du budget biennal; et de présenter, à cette session, un plan d'exécution actualisé comportant des objectifs plus détaillés et, dans la mesure du possible quantifiables, avec un calendrier précis pour leur réalisation;

21. Prie également l'Administrateur de lui faire rapport sur l'application de la présente décision à chaque session;

22. Note la proposition de l'Administrateur tendant à focaliser les activités et services de base pour le développement du Programme des Nations Unies pour le développement qui sont encore examinés par ses membres, sans ralentir le processus de gestion du changement et l'exécution des programmes, et le prie de lui présenter un rapport, pour examen à la première session ordinaire de 1998;

VII. INCIDENCES SUR LES ORIENTATIONS FUTURES

23. Prie l'Administrateur d'inclure, dans le rapport qu'il présentera, conformément à la décision 96/44, à la première session ordinaire de 1998, une analyse plus détaillée des incidences résultant du processus de gestion du changement sur les orientations générales futures du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment le rôle du Programme dans la mise en oeuvre des programmes et projets, l'exécution nationale et la mobilisation de ressources au niveau des pays.

23 mai 1997

97/16. Vérification interne des comptes

Le Conseil d'administration

1. Se félicite de la présentation adoptée pour les rapports sur la vérification interne des comptes du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/16/Add.6) et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1997/10, Part IV);

2. Prend note de la teneur desdits rapports, ainsi que des observations formulées par les délégations au cours du débat;

3. Appuie les propositions de l'Administrateur et du Directeur exécutif concernant le renforcement de la fonction de vérification interne des comptes au Programme des Nations Unies pour le développement et au Fonds des Nations Unies pour la population.

23 mai 1997

97/17. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la mise en oeuvre et le renforcement de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, et des observations formulées à ce sujet;

2. Accueille favorablement le processus lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement en application de la décision 96/22, en vue d'améliorer la stratégie en matière de communication et d'information et note à ce sujet les changements survenus depuis 1995, qui ont permis d'accroître la visibilité du Programme des Nations Unies pour le développement et du système des Nations Unies dans les médias et en ce qui concerne les activités de plaidoyers, et de faire mieux connaître leur action;

3. Souligne qu'une telle stratégie doit être mise en oeuvre dans l'ensemble du Programme des Nations Unies pour le développement et que son application doit être dûment suivie;

4. Fait observer qu'il est nécessaire de diffuser des informations mieux ciblées, plus précises, plus claires et plus directes, afin d'obtenir un appui pour l'augmentation des ressources allouées au Programme des Nations Unies pour le développement;

5. Souligne qu'il est essentiel de procéder à un ciblage stratégique des activités de communication et d'information afin d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible;

6. Souligne également qu'il importe de maintenir l'équilibre linguistique dans la diffusion électronique de l'information;

/...

7. Accueille favorablement les propositions de suivi et d'évaluation qui font partie intégrante des activités d'information et de communication et en constituent des éléments importants, et qu'il est nécessaire de renforcer ces fonctions en tenant compte de la difficulté qu'il y a, sur les plans méthodologique et opérationnel, à mesurer l'effet ou l'efficacité de ces activités;

8. Prie instamment l'Administrateur de mieux centrer les activités d'information sur l'impact des opérations du Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, et d'améliorer leur qualité et d'établir de nouveaux types de statistiques et de publications à cette fin, y compris des indicateurs d'impact;

9. Prie l'Administrateur de veiller à ce que les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement dans ce domaine soient étroitement coordonnés avec ceux du système des Nations Unies, afin de renforcer la cohérence et la cohésion de ses activités en matière de communication;

10. Prie également l'Administrateur de présenter un rapport, à la session annuelle de 1998, sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du Programme des Nations Unies pour le développement en matière de communication et d'information, eu égard en particulier à l'application des recommandations pertinentes en matière de gestion du changement, y compris les incidences sur le budget.

23 mai 1997

97/18. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. Souscrit à la Stratégie et au Plan d'exécution du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, figurant dans le document DP/1997/18, compte tenu des observations formulées par ses membres;

2. Souligne que la mise en oeuvre des activités prévues dans le cadre de la Stratégie et du Plan d'exécution doit être guidée par le mandat du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

3. Demande au Fonds des Nations Unies pour la femme d'appuyer toute activité novatrice et expérimentale concernant la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution dans le cadre des engagements pris dans le Programme d'action de Beijing;

4. Demande également au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'accroître et de renforcer son rôle en tant que catalyseur, afin de promouvoir l'adoption d'une approche différenciée dans les programmes de développement exécutés dans les pays bénéficiaires, et d'augmenter la synergie avec les autres organismes des Nations Unies;

5. Demande en outre au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de concentrer son attention sur les interventions stratégiques et de

/...

renforcer ses avantages comparatifs, afin de promouvoir un changement systémique, en ce qui concerne notamment l'autonomisation politique et économique;

6. Réaffirme le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme s'agissant de lier les compétences techniques à l'élaboration de politiques dans le cadre du processus d'intégration des femmes dans l'ensemble du système des coordonnateurs résidents;

7. Demande au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de maintenir un équilibre entre l'impact potentiel et les besoins des femmes en ce qui concerne l'application des critères relatifs à la sélection des programmes;

8. Encourage le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à mobiliser des ressources pour ses activités futures auprès de toutes les sources disponibles, y compris le secteur privé, et demande instamment à tous les États Membres de verser une contribution au Fonds des Nations Unies pour la femme ou d'envisager d'accroître celles qu'ils versent déjà;

9. Décide que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme lui fera rapport oralement en 1998, et par écrit tous les deux ans par la suite, et que les progrès qu'il aura réalisés dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution devront être reflétés dans le rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

23 mai 1997

97/19. Assistance à la République démocratique du Congo

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'important travail effectué par le Programme des Nations Unies pour le développement en matière d'assistance d'urgence, y compris dans les domaines de la prévention, du relèvement et de la reconstruction, et de la contribution apportée par le Fonds des Nations Unies pour la population à l'appui de ces travaux;

2. Encourage le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de suivre les incidences de l'assistance spéciale fournie à la République démocratique du Congo;

3. Encourage également le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population à être attentifs à la nécessité de fournir une assistance interorganisations à la République démocratique du Congo;

4. Prie l'Administrateur et le Directeur exécutif de lui faire rapport, à la troisième session ordinaire de 1997, sur les activités entreprises.

23 mai 1997

97/20. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil
d'administration à sa session annuelle de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/L.3), tel que modifiés;

Approuvé les rapports sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires de 1997 (DP/1997/6; DP/1997/12);

Adopté son projet de règlement intérieur (DP/1997/13);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 1997 et 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1997	15-19 septembre 1997
Première session ordinaire de 1998	19-23 janvier 1998
Deuxième session ordinaire de 1998	20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1997, telle qu'elle figure à l'annexe du présent document;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. FNUAP : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF
POUR 1996 : PRIORITÉS DES PROGRAMMES
ET APERÇU DES PROGRAMMES RÉGIONAUX

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1996 sur les priorités des programmes, le bilan statistique et l'aperçu des programmes régionaux (DP/FPA/1997/10, Part I, I/Add.1 et Part II);

Adopté la décision 97/14 du 16 mai 1997 sur l'examen, après cinq ans, de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

Prié le Directeur exécutif de réviser le document de séance sur les conséquences de l'insuffisance des ressources pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (DP/FPA/1997/CRP.1) et de lui présenter le rapport révisé comme document officiel à sa troisième session ordinaire de 1997;

POINT 3. FNUAP : ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/1997/10, Part III);

POINT 4. FNUAP : PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001

Adopté la décision 97/11 du 14 mai 1997 sur le plan de travail du FNUAP pour 1998-2001 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

POINT 5. FNUAP : MODALITÉS DE PROGRAMMATION

Adopté la décision 97/12 du 16 mai 1997 sur les modalités de programmation du FNUAP;

POINT 6. FNUAP : STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 97/13 du 16 mai 1997 sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 7. RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Pris acte des rapports de l'Administrateur (DP/1997/15) et du Directeur exécutif (DP/FPA/1997/10, Part V) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

POINTS 2 ET 8. CONTRÔLE INTERNE ET OBLIGATION REDDITIONNELLE

Adopté la décision 97/16 du 23 mai 1997 sur la vérification interne des comptes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. PNUD : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 97/15 du 23 mai 1997 sur la gestion du changement : PNUD 2001;

Pris acte du rapport de l'Administrateur pour 1996 sur la présentation du rapport, les principales réalisations du programme, l'assistance au peuple palestinien, l'annexe statistique et les rapports du Corps commun d'inspection (DP/1997/16/Add.1, 3, 5 et 8) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/1997/16/Add.4) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique (DP/1997/16/Add.2) et des observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport de l'Administrateur sur les conclusions de la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement et des décisions adoptées à cette occasion (DP/1997/L.9).

POINT 9. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS
ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour les Comores (DP/CCF/COI/1);

Premier cadre de coopération pour le Lesotho (DP/CCF/LES/1);

Premier cadre de coopération pour la Sierra Leone (DP/CCF/SIL/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la République-Unie de Tanzanie (DP/CCF/URT/1);

Premier cadre de coopération pour la Zambie (DP/CCF/ZAM/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Bélarus (DP/CCF/BLR/1), avec les observations formulées à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour la Bosnie-Herzégovine (DP/CCF/BIH/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour l'Estonie (DP/CCF/EST/1);

Premier cadre de coopération pour la Lituanie (DP/CCF/LIT/1);

III

Premier cadre de coopération pour le Liban (DP/CCF/LEB/1), avec les observations à ce sujet;

Premier cadre de coopération pour le Maroc (DP/CCF/MOR/1);

Premier cadre de coopération pour la Tunisie (DP/CCF/TUN/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la République islamique d'Iran
(DP/CCF/IRA/1);

POINT 10. PNUD : PROGRAMME DE COMMUNICATION
ET D'INFORMATION

Adopté la décision 97/17 du 23 mai 1997 sur la politique du PNUD en matière
de communication et d'information;

POINT 11. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME

Adopté la décision 97/18 du 23 mai 1997 sur le Fonds de développement des
Nations Unies pour la femme;

POINT 12. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Pris note des informations communiquées sur la dotation en effectifs des
bureaux de pays (DP/1997/CRP.14), avec les observations formulées à ce sujet;

Pris acte du rapport sur le système appliqué par le PNUD en matière
d'obligation redditionnelle (DP/1997/CRP.13);

POINT 13. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Pris acte du rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets (DP/1997/19 et DP/1997/19/Add.1/Rev.1);

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/19 sur l'assistance à la République démocratique du
Congo;

Décidé d'examiner le projet de mandat du Comité de coordination
FNUAP/OMS/UNICEF en matière de santé figurant dans le document DP/FPA/1997/CRP.5
à la troisième session ordinaire de 1997 (15-19 septembre 1997);

Pris acte des rapports du PNUD et du FNUAP sur les allocations de base à
l'initiative 20 %/20 % (DP/1997/CRP.19 et DP/FPA/1997/CRP.3);

Pris note des communications orales présentées par les représentants du
PNUD, du FNUAP et d'ONUSIDA sur le programme commun des Nations Unies sur le
sida.

23 mai 1997

/...

Annexe

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP POUR 1997

Tableau 1

Première session ordinaire de 1997 (13-17 janvier 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.1)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		Rapport sur la troisième session ordinaire de 1996
	Officiel	I		Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1996
	CRP	I		Questions relatives au règlement intérieur, à la documentation et au fonctionnement du Conseil d'administration
	CRP	A		Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour 1997
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
2	Officiel	A	1 journée	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Programmes de pays
3	Officiel	I	1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapports de vérification des comptes
4	Officiel	A	1/2 journée	COORDINATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES ET DE PROGRAMMES SANITAIRES <u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>
5	Officiel	A	1/2 journée	HARMONISATION DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS Harmonisation de la présentation des budgets et des comptes <u>Débat consacré au PNUD</u>
6	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération mondiaux et régionaux

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
7	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	CRP	I		Rapports de vérification des comptes
	CRP	I	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Oral	I		Mise en oeuvre de la décision 96/40 sur la gestion, la responsabilité et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs
				Renseignements supplémentaires sur les éléments de dépenses du siège du PNUD
				Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
8	CRP	I	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
				Suivi de la décision 96/43
9	CRP	I	1/4 journée	QUESTIONS DIVERSES
				Suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1997 (10-14 mars 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.2) Officiel	A A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents</p> <p>Rapport sur la première session ordinaire de 1997</p> <p>Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 1997</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
2	Officiel CRP Officiel CRP	A A I I	1 1/2 journée 1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale</p> <p>Format et calendrier de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation (96/7)</p> <p>Affectation de ressources au titre des montants cibles pour l'allocation de ressources de base (1997-1999)</p> <p>Exécution nationale</p>
3	Officiel	A	1/2 journée	<p>FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES</p> <p>Fonds d'équipement des Nations Unies (y compris stratégie et plan d'exécution)</p>
4	CRP Oral	A I	 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Aperçu de la stratégie d'ensemble concernant le budget de l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4)</p> <p>Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
6	Officiel	A	2 journées	<p>PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p>
7	Oral CRP	I I		<p>QUESTIONS DIVERSES, notamment :</p> <p>Rapport sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs</p> <p>Rapport révisé sur le suivi de la résolution 95/56 du Conseil économique et social</p>

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	CRP	I		Suite donnée aux recommandations contenues dans l'évaluation externe d'UNIFEM Révision proposée du règlement financier du FNUAP Rapport sur le Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé
	Officiel	A		
	Oral	I		

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Des consultations officieuses ont été tenues au cours de la session sur la gestion du changement au PNUD.

Tableau 3

Session annuelle de 1997 (12-23 mai 1997)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.3)	A		<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail</p> <p>Rapport sur les première et deuxième sessions ordinaires de 1997</p> <p>Règlement intérieur : rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée</p> <p style="text-align: center;"><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
2	Officiel	I	1 1/2 journée	<p>RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1996</p> <ul style="list-style-type: none"> — Priorités des programmes — Aperçu statistique — Aperçu des programmes régionaux
3	Officiel	I	1/2 journée	<ul style="list-style-type: none"> — Activités d'évaluation
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL POUR 1998-2001
5	Officiel	A	1 journée	PROCESSUS DE PROGRAMMATION
6	Officiel	A	1/2 journée	STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
<u>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</u>				
7	Officiel	I	1/2 journée	<p>Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social</p> <p>Rapports du PNUD et du FNUAP sur le contrôle interne</p>
2 et 8	Officiel	I		
<u>Débat consacré au PNUD</u>				
8	Officiel	A	2 1/2 journées ^a	<p>RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR</p> <p>Présentation par l'Administrateur</p> <p>Principaux résultats du programme, y compris informations sur les fonds spéciaux (7 parties)</p> <p>Initiative spéciale pour l'Afrique, menée à l'échelle du système des Nations Unies</p> <p>Assistance au peuple palestinien</p> <p>Évaluation</p> <p>Gestion du changement</p> <p>Rapport du Corps commun d'inspection</p> <p>Annexe statistique</p>
	Officiel	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
	Officiel + CRP	A		
	Officiel	I		
	Officiel	I		
	CRP	I		

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
9	Officiel	A	1/2 journée	CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale
10	Officiel	I	1/2 journée	PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION Politique d'information et de publication du PNUD (96/22)
11	Officiel	A	1/2 journée	FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (95/18)
12	CRP	I	1 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES Rapport sur le système d'obligation redditionnelle du PNUD
13	Officiel	A		
14			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES : PNUD et FNUAP et initiative 20/20; rapport oral sur ONUSIDA

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

^a Dont une journée consacrée à une manifestation spéciale sur l'élimination de la pauvreté (mardi 20 mai 1997).

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1997 (15-23 septembre 1997)

(5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1997/L.4)	A	1/2 journée	QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel	A		Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	I		Rapport sur la session annuelle de 1997
	CRP	I		Décisions adoptées à la session annuelle de 1997 Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1998
				<u>Débat consacré au PNUD</u>
2	CRP	I		GESTION DU CHANGEMENT PAR LE PNUD Plan d'exécution actualisé (97/15)
3	Officiel	A	1 1/2 journée	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (96/41, par. 4), y compris coût détaillé des publications et de leur distribution (96/22); critères concernant la dotation en effectifs des bureaux de pays et gestion du changement (97/15)
	Officiel	I		Analyse annuelle de la situation financière en 1996 Conclusion de contrats de sous-traitance et grandes commandes de matériel
4	CRP	I	1/2 journée	RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT
5	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999
	Officiel	I		Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 Rapports de vérification des comptes
6	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : rapport du CCQAB sur l'UNOPS CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
		A		Cadres de coopération de pays et cadres de coopération régionale Version révisée du cadre de coopération mondiale (97/5)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ Information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
<u>Débat consacré au FNUAP</u>				
7				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	A		Prévisions budgétaires pour l'exercice biennal
	Officiel	A		Analyse annuelle de la situation financière en 1996
	Officiel	I	1 1/2 journée	Mise en oeuvre et contrôle des accords applicables aux services d'appui technique
	Officiel	I		Évaluation des activités de formation du FNUAP
8	Officiel	I		MOBILISATION DE RESSOURCES
9	Officiel	A		PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				État d'exécution sur le plan financier des programmes de pays
10			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES
				Mandat du Comité de coordination FNUAP/OMS/UNICEF sur la santé
				Graphiques en matière de population

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Les résultats des visites sur le terrain seront examinés dans le cadre de consultations officielles tenues durant la session.

97/21. UNOPS : Gestion des risques, réserves
et excédents de recettes

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);
2. Décide de fixer le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS à 4 % de la somme des dépenses inscrites au budget administratif et au budget des projets de l'exercice précédent et d'utiliser les recettes non utilisées pour alimenter le compte de réserve jusqu'à ce que le montant fixé soit atteint;
3. Approuve le maintien de la réserve opérationnelle à un niveau égal au montant calculé chaque année suivant la formule proposée à l'alinéa précédent;
4. Prie le Directeur exécutif d'indiquer, dans un rapport qu'il établira tous les deux ans, si le montant fixé dans la présente décision est approprié;
5. Note que le Directeur exécutif continuera de rendre compte tous les ans des recettes et des dépenses de l'UNOPS ainsi que des prélèvements effectués sur la réserve.

18 septembre 1997

97/22. UNOPS : Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice
biennal 1996-1997 et prévisions budgétaires pour
l'exercice biennal 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 et les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);
2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1996-1997, pour un montant de 70 579 000 dollars;
3. Approuve le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 84 700 000 dollars;
4. Approuve la création de 37 postes supplémentaires et le transfert d'un poste de New York au bureau d'Abidjan.

18 septembre 1997

97/23. Application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10)

Le Conseil d'administration

1. Prend note des observations formulées par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets dans le document DP/1997/27, suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/51/5/Add.10);

2. Demande au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 1998, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi qu'un calendrier actualisé indiquant les dates auxquelles les mesures de suivi auront été achevées dans les domaines à considérer.

18 septembre 1997

97/24. Projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999

I. PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le projet de budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 contenu dans le document DP/1997/23, qui tient compte d'éléments nécessaires à la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001 que le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 97/15, et prend également note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/1997/31);

2. Se félicite du nouveau mode de présentation du budget conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

3. Approuve les propositions formulées par l'Administrateur aux paragraphes 57 à 61 du document DP/1997/23, notamment en ce qui concerne le recouvrement des contributions des gouvernements aux dépenses des bureaux extérieurs, en tenant compte de la situation particulière des pays à faible revenu, y compris des petits États insulaires en développement;

4. Approuve la proposition de l'Administrateur formulée aux paragraphes 103 à 114 du document DP/1997/23 concernant la méthode retenue pour affecter du personnel supplémentaire au siège du Programme des Volontaires des Nations Unies;

5. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les services d'appui au développement, tel qu'il figure aux paragraphes 116 à 125 du document DP/1997/23;

/...

6. Prie l'Administrateur, conformément au cadre juridique existant du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier la décision 71/14 du Conseil d'administration, et compte tenu des recommandations du Comité consultatif, de faire en sorte que les chefs de bureau régional se voient tous attribuer la même classe et de modifier en conséquence le budget pour l'exercice biennal 1998-1999; et de revoir le nombre de postes de rang élevé au siège, ainsi que l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

7. Approuve l'ouverture de crédits d'un montant brut de 590 593 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 72 127 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits ouverts, le montant estimatif net des crédits s'élevant ainsi à 518 466 500 dollars;

Budget d'appui biennal 1998-1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	273 864,2
Siège	64 810,2
Total partiel	<u>338 674,4</u>
Gestion et administration	<u>127 019,5</u>
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays/Bureau des services et de l'appui au système des Nations Unies	98 913,0
Bureau des services d'achats interorganisations	3 896,6
Volontaires des Nations Unies	30 880,3
Total partiel	<u>133 689,9</u>
Montant brut total des crédits ouverts	<u>599 383,8</u>
Ajustement	<u>(8 790,3)</u>
Montant brut total ajusté des crédits ouverts	<u>590 593,5</u>
<u>À déduire</u> : Montant estimatif des recettes	<u>72 127,0</u>
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	<u>518 466,5</u>

8. Autorise l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit au profit de laquelle le virement est effectué;

9. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire en 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps, notamment la réforme de l'Organisation des Nations Unies, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de changement PNUD 2001, la révision des montants des contributions aux ressources de base, l'effet des fluctuations de change, la nature et le type de la présence dans les pays, compte tenu de la complexité opérationnelle du programme, et les délibérations du Conseil d'administration sur les autres ressources et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

II. FONDS

10. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les prévisions relatives aux budgets d'appui biennaux pour l'exercice 1998-1999 du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, figurant dans le document DP/1997/23;

11. Se félicite du nouveau mode de présentation des budgets, conforme au point 5 de sa décision 97/6 sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

12. Approuve l'ouverture de crédits dont le montant brut pour chacun des fonds est indiqué ci-après :

Budgets d'appui biennaux pour 1998-1999

(En milliers de dollars de États-Unis)

	FENU	FARNUERN	UNIFEM	UNSO
Montant total des crédits	12 864,0	1 532,8	10 695,2	5 852,4

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa troisième session ordinaire de 1998 des progrès réalisés dans l'exécution du budget d'appui biennal pour l'exercice 1998-1999 de chacun des fonds, compte tenu des faits nouveaux intervenus entre-temps et, à ce moment-là, de faire toutes recommandations nécessaires.

19 septembre 1997

97/25. Premier cadre de coopération pour le Nigéria

Le Conseil d'administration

Approuve le premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIG/1) sous réserve que l'Administrateur respecte, dans l'élaboration des programmes correspondant aux domaines définis dans le cadre, les principes suivants :

a) Les programmes doivent venir directement en aide aux catégories les plus pauvres de la population et avoir des effets positifs au niveau local;

/...

b) Les éléments du programme doivent être élaborés avec la pleine participation de leurs bénéficiaires, en particulier dans les catégories les plus pauvres de la communauté, et exécutés par l'intermédiaire d'organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales nationales et internationales;

c) Le programme doit comprendre des éléments clairement évaluables pour permettre à l'Administrateur de présenter au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur le contenu du programme et de faire ensuite des évaluations périodiques de l'impact du programme au moins une fois par an.

19 septembre 1997

97/26. Projet de budget d'appui biennal du FNUAP
pour l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de budget d'appui biennal 1998-1999 du Fonds des Nations Unies pour la population, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/1997/14, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y relatif (DP/FPA/1997/15);

2. Demande instamment au Directeur exécutif de tout faire pour limiter les dépenses tant administratives que d'appui aux programmes, au siège et sur le terrain, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Demande en outre instamment au Directeur exécutif de garder à l'esprit le climat actuel d'incertitude quant aux recettes futures, et en particulier, lors de l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, de ne pas pourvoir les postes proposés de représentant du FNUAP, dont le coût estimatif est de 1 635 044 dollars;

4. Se félicite de la nouvelle présentation du budget, conforme à la décision 97/6 (point 5) sur l'harmonisation de la présentation des budgets;

5. Approuve des crédits d'un montant brut de 143 255 500 dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 15 707 000 dollars, seront déduites du montant brut des crédits ouverts si bien que le montant net des crédits à ouvrir sera de 127 548 500 dollars;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999*

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes :	
Bureaux de pays	73 484,2
Siège	26 811,5
Total partiel	<u>100 295,7</u>
Gestion et administration de l'organisation	42 959,7
Montant brut des crédits ouverts	<u>143 255,5</u>
<u>Moins</u> : Montant estimatif des recettes	<u>15 707,0</u>
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	<u><u>127 548,5</u></u>

* Tel qu'il apparaît dans le tableau du "Plan de ressources du FNUAP", daté du 15 septembre 1997, qui a été distribué aux membres du Conseil d'administration, le 17 septembre 1997.

6. Autorise le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

7. Demande au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un rapport sur l'exécution du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999, en tenant compte des faits nouveaux pertinents qui surviendraient entre-temps, ainsi que des tendances prévisibles pour ce qui est notamment du niveau des recettes pour 1998 et des projections pour 1999, du niveau prévu des dépenses du programme en 1997 et du processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. Demande également au Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 1988, un rapport oral sur les critères et mécanismes à appliquer pour tout réajustement du budget d'appui de l'exercice biennal 1998-1999 en cas de contraction importante des recettes;

9. Recommande au Directeur exécutif d'effectuer une étude sur les arrangements multilatéraux et ceux régissant les fonds d'affectation spéciale et de faire rapport au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998, compte tenu de l'étude en cours du Programme des Nations Unies pour le développement sur le même sujet.

19 septembre 1997

97/27. Services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport sur les services d'appui technique du Fonds des Nations Unies pour la population qui figure dans le document DP/FPA/1997/16;

/...

2. Approuve les propositions concernant la réorganisation des postes de conseiller des équipes de soutien aux pays énoncées aux paragraphes 23 à 26 du document DP/FPA/1997/16;

3. Accepte, à titre temporaire pour 1998, les modifications proposées aux paragraphes 27 à 31 du document DP/FPA/1997/16 concernant les postes de spécialiste des services d'appui technique dans les institutions et organismes des Nations Unies, étant entendu qu'au cas où certains de ces postes deviendraient vacants, aucun ne serait pourvu entre-temps;

4. Convient par ailleurs d'examiner, à sa deuxième session ordinaire de 1998, le rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialiste des SAT au niveau du siège et au niveau des régions, eu égard au document DP/FPA/1997/16, en particulier en ce qui concerne l'objectif, l'efficacité et l'organisation de ces postes, en vue de formuler des orientations concernant les arrangements relatifs aux spécialistes des services d'appui technique pour 1999;

5. Prie le Directeur exécutif de réévaluer le système des services d'appui technique en 1999, notamment en effectuant une analyse de ses aspects financiers qui sera examinée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de lui faire rapport sur la question à sa session annuelle de 1999.

19 septembre 1997

97/28. Fonctionnement du Comité de coordination sur la santé

Le Conseil d'administration

1. Prend note du projet de mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé énoncé dans le document DP/FPA/1997/17;

2. Recommande que le Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé se réunisse dès que possible pour examiner la question de son fonctionnement, y compris les amendements proposés à son projet de mandat, compte pleinement tenu des domaines d'intervention prioritaires du Fonds des Nations Unies pour la population, ainsi que des questions de fond qui relèvent conjointement des mandats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population;

3. Demande aux secrétariats de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Fonds des Nations Unies pour la population de faciliter la tenue de la réunion susmentionnée;

4. Recommande que tous amendements au projet de mandat proposés d'un commun accord soient soumis pour examen au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;

5. Prie le Président du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de communiquer la présente décision au Président du Conseil

/...

d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'Organisation mondiale de la santé.

19 septembre 1997

97/29. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1997

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1997, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1997 (DP/1996/L.4/Rev.1);

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 1997 (DP/1997/21);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1998, compte tenu des observations faites à ce sujet;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1998 : 19-23 janvier 1998

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998

Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

Demandé qu'une session commune d'un jour soit tenue avec l'UNICEF en janvier 1998, pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2. GESTION DU CHANGEMENT AU PNUD

A pris note du rapport sur le plan d'exécution actualisé du processus de gestion du changement au PNUD (décision 97/15) (DP/1997/CRP.22);

POINT 3. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/24 du 19 septembre 1997 sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/23);

/...

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif au projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/31);

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière pour 1996 (DP/1997/24);

Pris note du rapport sur la situation des services de gestion (DP/1997/24/Add.2) et recommandé à l'Administrateur de maintenir la modalité des accords de services de gestion;

Pris note du rapport sur la conclusion de contrats de sous-traitance et les grandes commandes de matériel (DP/1997/25*);

Pris note des rapports relatifs aux dépenses de coopération technique des organismes des Nations Unies en 1996 (DP/1997/30 et DP/1997/30/Add.1);

POINT 4. PNUD : RESSOURCES ET STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Décidé de poursuivre à sa première session ordinaire de 1998 l'examen du point 4 relatif aux ressources et à la stratégie de financement du PNUD;

POINT 5. UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/21 du 18 septembre 1997, relative à la gestion des risques, aux réserves et aux excédents de recettes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/26);

Adopté la décision 97/22 du 18 septembre 1997, relative aux prévisions budgétaires révisées du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 1996-1997 et à ses prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1997/29);

Adopté la décision 97/23 du 18 septembre 1997, relative à l'application des recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/51/5/Add.10) (DP/1997/27);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1997/28);

POINT 6. PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour l'Angola (DP/CCF/ANG/1);

/...

Premier cadre de coopération pour le Bénin (DP/CCF/BEN/1);
Premier cadre de coopération pour le Botswana (DP/CCF/BOT/1);
Premier cadre de coopération pour le Burkina Faso (DP/CCF/BKF/1);
Premier cadre de coopération pour le Cameroun (DP/CCF/CMR/1);
Premier cadre de coopération pour le Tchad (DP/CCF/CHD/1);
Premier cadre de coopération pour le Gabon (DP/CCF/GAB/1);
Premier cadre de coopération pour la Guinée-Bissau (DP/CCF/GBS/1);
Premier cadre de coopération pour le Malawi (DP/CCF/MLW/1);
Premier cadre de coopération pour Maurice (DP/CCF/MAR/1);
Premier cadre de coopération pour Sao Tomé-et-Principe (DP/CCF/STP/1);
Premier cadre de coopération pour le Sénégal (DP/CCF/SEN/1);
Premier cadre de coopération pour les Seychelles (DP/CCF/SEY/1);
Premier cadre de coopération pour l'Afrique du Sud (DP/CCF/SAF/1);
Premier cadre de coopération pour le Swaziland (DP/CCF/SWA/1);
Premier cadre de coopération pour le Zimbabwe (DP/CCF/ZIM/1)

II

Premier cadre de coopération pour le Cambodge (DP/CCF/CMB/1);
Premier cadre de coopération pour les Fidji (DP/CCF/FIJ/1);
Premier cadre de coopération pour les États fédérés de Micronésie
(DP/CCF/FSM/1);
Premier cadre de coopération pour Kiribati (DP/CCF/KIR/1);
Premier cadre de coopération pour la République démocratique de Corée
(DP/CCF/DRK/1);
Premier cadre de coopération pour la Malaisie (DP/CCF/MAL/1);
Premier cadre de coopération pour les Maldives (DP/CCF/MDV/1);
Premier cadre de coopération pour les Îles Marshall (DP/CCF/MAS/1);
Premier cadre de coopération pour le Népal (DP/CCF/NEP/1);

Premier cadre de coopération pour Nioué (DP/CCF/NIU/1);
Premier cadre de coopération pour le Pakistan (DP/CCF/PAK/1);
Premier cadre de coopération pour les Palao (DP/CCF/PAU/1);
Premier cadre de coopération pour les Philippines (DP/CCF/PHI/1);
Premier cadre de coopération pour le Samoa (DP/CCF/SAM/1);
Premier cadre de coopération pour les îles Salomon (DP/CCF/SOI/1);
Premier cadre de coopération pour Sri Lanka (DP/CCF/SRL/1);
Premier cadre de coopération pour la Thaïlande (DP/CCF/THA/1);
Premier cadre de coopération pour les Tonga (DP/CCF/TON/1);
Premier cadre de coopération pour Tuvalu (DP/CCF/TUV/1);
Premier cadre de coopération pour Vanuatu (DP/CCF/VAN/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Arménie (DP/CCF/ARM/1*);
Premier cadre de coopération pour l'Azerbaïdjan (DP/CCF/AZE/1);
Premier cadre de coopération pour la Bulgarie (DP/CCF/BUL/1);
Premier cadre de coopération pour la Géorgie (DP/CCF/GEO/1);
Premier cadre de coopération pour Malte (DP/CCF/MAT/1);
Premier cadre de coopération pour la Fédération de Russie (DP/CCF/RUS/1);
Premier cadre de coopération pour Sainte-Hélène (DP/CCF/STH/1);
Premier cadre de coopération pour la Slovénie (DP/CCF/SVN/1);
Premier cadre de coopération pour l'ex-République yougoslave de Macédoine (DP/CCF/MCD/1);
Premier cadre de coopération pour le Turkménistan (DP/CCF/TUK/1);
Premier cadre de coopération pour l'Ukraine (DP/CCF/UKR/1);

IV

- Premier cadre de coopération pour Anguilla (DP/CCF/ANL/1);
- Premier cadre de coopération pour l'Argentine (DP/CCF/ARG/1);
- Premier cadre de coopération pour la Barbade (DP/CCF/BAR/1);
- Premier cadre de coopération pour les îles Vierges britanniques (DP/CCF/BVI/1);
- Premier cadre de coopération pour le Brésil (DP/CCF/BRA/1);
- Premier cadre de coopération pour le Chili (DP/CCF/CHI/1);
- Premier cadre de coopération pour Cuba (DP/CCF/CUB/1);
- Premier cadre de coopération pour la Dominique (DP/CCF/DMI/1);
- Premier cadre de coopération pour la République dominicaine (DP/CCF/DOM/1);
- Premier cadre de coopération pour El Salvador (DP/CCF/ELS/1);
- Premier cadre de coopération pour la Grenade (DP/CCF/GRN/1);
- Premier cadre de coopération pour le Guyana (DP/CCF/GUY/1);
- Premier cadre de coopération pour le Honduras (DP/CCF/HON/1);
- Premier cadre de coopération pour la Jamaïque (DP/CCF/JAM/1);
- Premier cadre de coopération pour le Mexique (DP/CCF/MEX/1);
- Premier cadre de coopération pour le Pérou (DP/CCF/PER/1);
- Premier cadre de coopération pour Sainte-Lucie (DP/CCF/STL/1);
- Premier cadre de coopération pour Saint-Vincent-et-les Grenadines (DP/CCF/STV/1);
- Premier cadre de coopération pour la Trinité-et-Tobago (DP/CCF/TRI/1);
- Premier cadre de coopération pour l'Uruguay (DP/CCF/URU/1);
- Premier cadre de coopération pour le Venezuela (DP/CCF/VEN/1);

V

- Premier cadre de coopération pour Djibouti (DP/CCF/DJI/1);
- Premier cadre de coopération pour l'Égypte (DP/CCF/EGY/1);

Premier cadre de coopération pour la Jordanie (DP/CCF/JOR/1);

Premier cadre de coopération pour le Koweït (DP/CCF/KUW/1);

Premier cadre de coopération pour l'Arabie saoudite (DP/CCF/SAU/1);

Premier cadre de coopération pour le Soudan (DP/CCF/SUD/1);

Premier cadre de coopération pour la République arabe syrienne
(DP/CCF/SYR/1);

Premier cadre de coopération pour les Émirats arabes unis (DP/CCF/UAE/1);

Premier cadre de coopération pour le Yémen (DP/CCF/YEM/1);

Décidé de reporter l'examen du premier cadre de coopération pour la République du Congo (DP/CCF/PRC/1), Montserrat (DP/CCF/MOT/1) et la Yougoslavie (DP/1997/YUG/1);

Adopté la décision 97/25 du 19 décembre 1997, relative au premier cadre de coopération pour le Nigéria (DP/CCF/NIR/1);

Pris note de la prolongation des programmes de pays ci-après :

Prolongation du quatrième programme de l'Albanie (DP/CP/ALB/4/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda
(DP/CP/ANT/3/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme des îles Caïmanes
(DP/CP/CAY/3/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme du Costa Rica
(DP/CP/COS/5/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme du Paraguay (DP/CP/PAR/5/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme de Saint-Kitts-et-Nevis
(DP/CP/STK/3/EXTENSION I);

Prolongation du troisième programme des îles Turques et Caïques
(DP/CP/TCI/3/EXTENSION I);

Prolongation du cinquième programme de la Jamahiriya arabe libyenne
(DP/CP/LIB/5/EXTENSION I);

Approuvé le cadre de coopération régional pour les États arabes
(DP/RCF/RBAS/1);

Approuvé la version révisée du cadre de coopération mondial (97/5)
(DP/GCF/1/Rev.1);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 7. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES,
BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 97/26 du 19 septembre 1997 concernant le projet de budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 1998-1999 (DP/FPA/1997/14);

Pris note du rapport sur l'évaluation des activités de formation du personnel du FNUAP (DP/FPA/1997/11) et prié le Directeur exécutif de lui faire rapport oralement, à sa deuxième session ordinaire de 1998, sur l'application des recommandations contenues dans l'évaluation;

Pris note du rapport sur l'analyse annuelle de la situation financière du FNUAP pour 1996 (DP/FPA/1997/13);

Adopté la décision 97/27 du 19 septembre 1997 sur le système de services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16);

POINT 8. FNUAP : MOBILISATION DE RESSOURCES

Décidé de poursuivre à sa deuxième session ordinaire de 1998 l'examen du point 8 relatif à la mobilisation de ressources pour le FNUAP;

POINT 9. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1998 l'examen des programmes de pays du FNUAP qui devaient initialement être examinés à la troisième session ordinaire de 1997 (Algérie, Chine, Égypte, Nicaragua, Paraguay et sous-région du Pacifique);

POINT 10. QUESTIONS DIVERSES

Adopté la décision 97/28 du 19 septembre 1997 sur le mandat du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (DP/FPA/1997/17);

Confirmé la candidature de ses représentants au Comité de coordination sur la santé;

Pris note du rapport oral sur les activités entreprises en République démocratique du Congo;

Pris note des recommandations du Comité consultatif du FNUAP sur les organisations non gouvernementales;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur la réserve du PNUD pour le logement du personnel des bureaux extérieurs;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur assistant chargé du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes sur la première session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

Décidé d'examiner, lors d'une réunion officieuse qu'il tiendrait plus tard dans l'année, les rapports relatifs aux visites sur le terrain effectuées en 1997 à Cuba et à la Jamaïque (DP/1997/CRP.24) ainsi qu'au Kirghizistan et en Lettonie (DP/1997/CRP.26).

Annexe

PLAN DE TRAVAIL PROVISOIRE
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

Première session ordinaire de 1998
 (19-23 janvier 1998 — 5 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1	Officiel (DP/1998/L.1) Officiel Officiel	A A I	1/2 journée	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <p>Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 1998</p> <p><u>Débat consacré au FNUAP et PNUD</u></p>
2	Officiel	A/I	1 journée	<p>Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3)</p> <p><u>Débat consacré au FNUAP</u></p>
3	Officiel	A		<p>FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p><u>Débat consacré au PNUD</u></p>
4	Oral Officiel	I A	1/2 journée	<p>PNUD 2001 :</p> <p>Suivi de la décision 97/15 : rapport d'activité Définition d'objectifs plus précis</p>
5	Officiel	A	1 1/2 journée	<p>CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES</p> <p>Cadres de coopération de pays Stratégie d'exécution des cadres de coopération régionaux (y compris calendrier des examens à mi-parcours et propositions relatives à la méthode à suivre) (97/9) Assistance au Myanmar (96/1)</p>
6	Officiel CRP CRP	A A/I I	1 1/2 journée	<p>QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES</p> <p>Examen des modalités concernant les ressources autres que les ressources de base (96/44) et suivi du paragraphe 23 de la décision 97/15 (directives concernant l'exécution nationale et le rôle du PNUD dans la mise en oeuvre des programmes) Ressources du PNUD et options concernant la stratégie de financement : "Vers une stratégie de financement durable du PNUD" Examen du processus des tables rondes</p>
7				QUESTIONS DIVERSES

Abréviations : A = action; CRP = document de séance; I = information.

Note : Une session commune d'un jour avec l'UNICEF aura lieu en janvier 1998 pour permettre un échange de vues sur l'impact de la réforme globale de l'ONU sur les fonds et programmes.
